Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 31 (1994)

Heft: 1194

Artikel: Clichés : l'art de la désinformation

Autor: Guyaz, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1009690

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Prison de rêve, prisonmodèle, prison sordide

(jd) La Ligue suisse des droits de l'homme, en collaboration avec l'Association des juristes démocrates, l'Organisation mondiale contre la torture et l'Association pour la prévention de la torture, a effectué une enquête sur les conditions de vie dans les prisons de district et des postes de police des cantons de Berne, Fribourg, Saint-Gall, des Grisons, du Tessin, du Jura et du Valais. Les informations récoltées proviennent de témoignages de détenus, d'avocats, de la presse et de rapports officiels parlementaires et gouvernementaux. Les exemples que nous avons retenus ne reflètent pas la situation générale; ils constituent l'inventaire des conditions les plus déplorables rencontrées et qui vont justifier une intervention de la Ligue suisse auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Berne, division cellulaire de l'Inselspital: cellules en sous-sol climatisées, sans lumière naturelle; pas de promenade possible.

Fribourg: à Romont, Morat et Estavayer-le-Lac, les cellules mesurent 6m² et les toilettes ne sont séparées que par un muret. A Romont et à Bulle, l'éclairage est insuffisant, alors qu'à Bulle les toilettes ne sont pas séparées. Les cellules ne disposent pas de l'eau courante et les détenus n'ont pas la possibilité de se promener, sauf à Romont, mais dans les couloirs seulement.

Grisons: dans la prison de la police cantonale à Coire, les cellules mesurent 6-7m². L'éclairage artificiel permanent supplée à l'opacité des fenêtres munies de verre blanc. Les détenus n'ont pas droit à la promenade durant la détention préventive et ne disposent en guise de literie que de deux couvertures militaires usagées.

Jura: dans la prison de district de Porrentruy, l'éclairage des cellules est insuffisant, tout comme l'aération. La promenade a lieu dans un local fermé.

Saint-Gall: les prisons de district n'offrent que des cellules exiguës et sombres. Dans la plupart d'entre elles, pas de promenade possible, faute de cours ou de personnel.

Tessin: les conditions de détention dans les postes de police sont particulièrement déplorables. A Bellinzone, plusieurs cellules ont été déclarées insalubres par le service d'hygiène. A Lugano, il arrive que des détenus soient contraints de dormir par terre.

Valais: à Saint-Maurice, Monthey, Saint-Gingolph, les cellules sont exiguës et sans mobilier. Eclairage exclusivement électrique et insuffisant à Saint-Maurice et Saint-Gingolph. Pas de douche à Saint-Gingolph. A Monthey, les repas sont livrés par l'hôpital avec un décalage d'une demi-journée: celui du soir est servi le lendemain à midi. ■

POST VOTATIONS

Réaction instinctive ...et sagesse

(ag) L'approbation forte, à l'unanimité des cantons, de la loi sur les mesures de contrainte, illustre bien la multiplicité des courants formateurs de l'opinion. L'engagement appuyé de la presse écrite à l'opposition référendaire, notamment de la part des journaux qui touchent un électorat non-abstentionniste, les réticences discrètes formulées par les Eglises pouvaient laisser présager un refus ou une décision plus équilibrée, en Suisse romande, au moins. Probablement que les citoyens ne se sont pas arrêtés aux distinguos juridiques. A tort ou à raison, sans xénophobie souvent, ils ont réagi selon ce principe simple; celui qui demande asile et protection respecte qui lui offre l'hospitalité: on ne souille pas le nid offert. On était très loin, dans cette réaction instinctive, des discussions sur la portée de tel ou tel article.

Le référendum a eu pour résultat de plébisciter la loi. Mais il a aussi contraint les défenseurs de la loi à multiplier les assurances sur la modération dans l'application. Elle sera contrôlable, compte tenu de la latitude laissée aux cantons. Les opposants pourront y veiller, de même que les juges.

Pour le deuxième objet, on se réjouira du succès de la loi sur l'assurance-maladie.

L'engagement de Ruth Dreifuss a été payant et aussi celui de parlementaires, réputés à droite, qui étaient partie prenante aux compromis et qui ont tenu parole avant la prise de décision populaire.

CLICHÉS

L'art de la désinformation

(jg) Dimanche 2 décembre, France-Inter écoutée d'une oreille distraite à 13 heures en buvant un café. On annonce une correspondance de Maurice Fusier (est-ce la bonne orthographe ?) de Lausanne au sujet de la votation sur les mesures de contrainte. En moins d'une minute, il parvient à dire qu'il s'agit de mieux contrôler «les étrangers» – en ajoutant toutefois que les résidents n'étaient pas concernés – , puis que les résultats allaient sans doute montrer l'habituelle coupure entre Alémaniques et Romands, avant de conclure sur la séparation de plus en plus marquée entre les ethnies qui composent la Suisse!

Nous sommes prêts à beaucoup d'indulgence pour les journalistes étrangers qui viennent couvrir un événement dans notre terra incognita helvétique, mais là, de trois choses

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédactrice: Valérie Bory (vb) Ont également collaboré à ce numéro: Michel Bory André Gavillet (ag) Jacques Guyaz (jg) Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp) Forum: Fabienne Bugnon Philippe Abravanel Composition et maquette: Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier, Françoise Gavillet Administrateur-délégué: Luc Thévenoz Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens Abonnement annuel: 80 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1 case postale 2612 1002 Lausanne Téléphone: 021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 CCP: 10-15527-9

Domaine public nº 1194 – 8.12.94

L'INVITÉE DE DP

SUPERphénix ou SUPERcherie?

«Le Conseil fédéral estime que le réacteur Superphénix ne pose pas à la population suisse un risque supérieur à ceux qu'elle accepte communément.» C'est ce qu'a déclaré au Conseil national le conseiller fédéral Ogi, en octobre dernier. Ces lénifiantes affirmations se basent sur des rapports qui sont pourtant difficilement fiables, propres à mettre en doute le sérieux du gouvernement dans ce délicat dossier.

FABIENNE BUGNON

conseillère nationale écologiste et députée au Grand Conseil genevois Répondant à une interpellation du groupe écologiste, Adolf Ogi a, sur la lancée, accusé les milieux antinucléaires, d'être responsables «d'une avalanche de déclarations fracassantes souvent peu ou mal fondées.» Quel aplomb! Chacun sait pourtant que le risque d'un accident grave ne peut être totalement exclu, dès lors que Superphénix contient 5000 tonnes de sodium et 5 tonnes de plutonium. Monique Séné, éminente physicienne et chercheuse au CNRS, est catégorique: «Superphénix, dit-elle, est une expérience ratée et dangereuse!»

Les rapports d'experts

M. Ogi s'appuie sur des rapports d'experts... Et bien, parlons-en. Pour relever tout d'abord qu'ils ne sont pas de toute première fraîcheur, puisque le plus récent date de 1989. M. Ogi ne l'ignore pas, mais cela ne l'embarrasse pas. Il déclare pourtant qu'«aucun élément nouveau susceptible de modifier l'appréciation des experts de la Confédération dans ces domaines n'est intervenu; ceux-ci n'ont aucune raison de revenir sur leur opinion.»

C'est faire peu de cas des incidents survenus sur Phénix et Superphénix après la parution des deux premiers rapports; peu de cas encore de l'arrêt de Superphénix en 1990. Quant à la décision du gouvernement français de transformer Superphénix en réacteur de recherche, elle ne constitue pas non plus un fait nouveau aux yeux du Conseil fédéral.

Et ce n'est pas tout. Les rapports des experts

•••

l'une:

1) Un journaliste en reportage à l'étranger est censé prendre contact avec les confrères locaux pour se faire brièvement expliquer le problème. M. Fusier ne l'a pas fait.

2) Il a bien rencontré un collègue suisse, mais soit il n'a rien compris, soit on lui a mal expliqué.

3) Il a très bien compris la situation, mais il a sacrifié la nuance au profit du sensationnel.

Nous parions plutôt sur la troisième hypothèse, d'autant que le soir nous nous attendions au pire au Journal de 19 heures. Or M. Fusier présenta un bon sujet avec entretiens et commentaires nuancés. Heureusement que les Romands ont voté dans le même sens que les Alémaniques, sans cela on aurait peutêtre annoncé aux auditeurs de France-Inter que la Suisse était une nouvelle Bosnie!

fédéraux ont été analysés dans le détail, à la demande de la Coordination Energie¹, par le «Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie nucléaire» (GSIEN). Le résultat est instructif. On apprend, par exemple, que le rapport de 1985² n'est qu'un résumé succinct des notices publiées par la société exploitant Superphénix (la NERSA), rédigées avant les divers incidents. Quant au rapport de 1989³, il traite principalement de la fuite de sodium au niveau du barillet, mais il ne juge pas utile de préciser que la direction de la centrale a prévenu les autorités trois semaines seulement après l'incident!

Les experts de la Confédération demandent la possibilité d'effectuer de nouveaux contrôles, comme pour les réacteurs à eau légère. Ils ignorent donc que de tels contrôles ne peuvent être réalisés sur un réacteur du type Superphénix. Nos spécialistes finissent par concéder «que l'on dispose de moins d'expérience avec le réacteur rapide, si bien qu'une analyse de probabilité comporterait davantage d'incertitudes que lorsqu'il s'agit d'un réacteur à eau légère.» Ils ne suggèrent pas pour autant de prendre des mesures particulières.

Il faut arrêter Superphénix!

En réalité, on est dans l'incertitude et cette incertitude doit conduire à l'arrêt de Superphénix. La sécurité de la population est en jeu, et le Conseil fédéral a le devoir de fournir des explications claires, précises et convaincantes. Sinon, on finira par douter de son intérêt pour la Romandie et le canton de Genève en particulier.

Un postulat de la Commission de l'environnement du Conseil national demande maintenant au Conseil fédéral de mettre sur pied un débat contradictoire où les scientifiques et promoteurs de Superphénix seraient confrontés à des scientifiques indépendants. Ce débat doit avoir lieu immédiatement! C'est la crédibilité du Conseil fédéral qui en jeu.

Et pour ceux qui ne seraient pas encore convaincus, rappelons que Superphénix est de nouveau à l'arrêt suite à une fuite de vapeur...

Alors SUPERphénix ou SUPERcherie? ■

¹ La Coordination de l'énergie regroupe l'APAG, l'ATE, Contratom, la SPE, la SSES, le WWF, et les partis écologiste, socialiste, du travail et Solidarités.

² Rapport de l'Office fédéral de l'énergie sur le surgénérateur Superphénix, du 27.8.1986.

³ Rapport de l'Office fédéral de l'énergie sur le même sujet, du 6 avril 1989.